



COMMISSION TRANSITION, DEMOCRATIE

Rapport d'information sur le projet « FORUM CITOYEN DU GRAND-SACONNEX »

Sur demande du Conseiller administratif Monsieur Laurent Jimaja, la commission s'est réunie le 4 mars 2024 afin de prendre connaissance de l'avancement du sujet cité en titre.

M. Baptiste Sandoz, responsable de projet au SATPE, est présent.

Pour rappel, le 29 octobre 2021 une motion a été déposée par le PLR, le PDC et les Vert.e.s afin d'être informés, comprendre et se faire une opinion sur le bien-fondé ou pas de la mise en place d'un forum citoyen au Grand-Saconnex. Cette motion a été acceptée à l'unanimité lors du CM du 15 novembre 2021.

Lors de la Toutes Commissions Réunies (TTC) du 31 mai 2022, les experts M. Stojanovic (UNIGE) et M. Chollet (UNIL) ont été auditionnés.

Une nouvelle motion déposée par les Vert.e.s a été acceptée le 5 décembre 2022 par 13 oui, 11 non, 0 abstentions.

Le 4 mars 2024, M. Sandoz nous a présenté les tenants et les aboutissants pour l'élaboration d'un Forum citoyen dans la commune du Grand-Saconnex.

Il nous a également soumis des exemples d'autres communes.

Le but d'un forum citoyen est d'impliquer un panel de citoyens, représentatifs de la population civile, afin d'approfondir un thème qui serait donné par la Commission Transition, Démocratie.

Lors d'un premier tirage au sort, découlant de la liste électorale du Grand-Saconnex, des habitants seront sélectionnés. S'ils sont intéressés à participer ils compléteront un questionnaire. A partir des réponses reçues un second tirage au sort sera fait afin d'obtenir un panel représentatif de la population selon une liste de critères validée par cette Commission. A noter que la sélection ne se fera ni sur l'appartenance à un parti politique, ni sur les revenus, ni sur le niveau de formation.

Les commissaires ont décidé que ce Forum serait une force d'analyse et de propositions mais n'aurait pas de rôle décisionnel, le Conseil Municipal gardant toutes ses prérogatives.

Si toutes les conditions sont réunies et pour répondre à la motion du 5 décembre 2022, une 1^{ère} expérience pourrait être organisée en rapport avec la solidarité et l'entraide, suivie d'un bilan. Ce bilan sera déterminant pour le lancement d'un nouveau Forum et d'un nouveau sujet.

La commission souhaite définir exactement quel sera son rôle et demande à ce que ce soit l'administration communale qui s'occupe du déroulement du projet.

Les commissaires ont relevé que lors de la TTC du 31 mai 2022, M. Stojanovic articulait un prix d'environ 30'000 à 40'000.- CHF pour une région semblable à la nôtre.

Avant de valider ce projet, les commissaires demandent au Conseiller Administratif de revenir avec un budget pour la création et le roulement du Forum citoyen.

Durant la présentation les commissaires ont pu donner leur avis et poser toutes leurs questions. Au terme de celle-ci ils remercient M. B. Sandoz ainsi que le Conseiller administratif M. L. Jimaja.



En fin de séance le Président, G. Bise, est revenu sur le projet « cuisine internationale ».

Déjà 2 évènements ont eu lieu, le premier le 18 novembre avec à l'honneur la cuisine sri-lankaise, une soirée très réussie, même si on peut regretter de manière générale la faible participation. Durant le second, les participants ont pu confectionner et déguster des mets de la cuisine vietnamienne.

Le Japon sera l'invité du prochain rendez-vous, le 11 mai 2024.

La commission demande que la communication vers les citoyens soit améliorée et qu'un rapport à destination de la Commission soit fait après chaque événement.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

Le Grand-Saconnex, le 5 mars 2024

Valérie Tissot-Buchoux
Rapporteur



COMMISSION ATM DU 5 MARS

Rapport d'information concernant les mesures d'accompagnement en lien avec la route des Nations

Sur proposition du Conseil Administratif, la commission s'est réunie le 5 mars 2024 afin d'étudier le projet cité en titre.

M. Messenger, Directeur de la région Lac-Rhône de l'Office Cantonal des Transports (OCT), M. Florent, Ingénieur Référent OCT, M. Berthoud, Ingénieur OCT, participent à la séance. M. Albrecht, du SATPE, ainsi que M. Jimaja, Conseiller administratif, participent également à la séance.

Dans un premier temps, M. Jimaja et M. Messenger décrivent chacun leur tour le contexte général qui mène à la discussion de ce soir. A titre de rappel, l'inauguration prochaine de la route des Nations va amener celle-ci à être l'axe principal du secteur et la route de Ferney va être déclassée en route de réseau secondaire. D'autres séances, publiques cette-fois-ci, sont prévues dans les jours suivants pour sensibiliser la population aux changements de circulation à venir.

M. Berthoud a présenté ensuite les mesures d'accompagnement visant à diriger les véhicules dans le tunnel :

- A. Carrefour Bois-Brûlé – Colovrex : Création d'un canal de dérivation et rallongement de la voie bus. Optimisation de la régulation de trafic.
- B. Carrefour Foretaille – Colovrex : Création d'un carrefour à feux en remplacement du giratoire.
- C. Avenue de la Paix : Réalisation / modification de 3 carrefours à feux.
- D. Carrefour Appia – Morillons : Création d'un nouveau carrefour à feux accompagnant le nouvel accès à l'OMS.
- E. Restriction de circulation : Ancienne-Route. Accès interdit sauf ayants droits.

Les mesures en lien avec la mobilité douce sont également détaillées sur l'axe « BHNS Gex - Ferney – Cornavin ».

- Ligne 60 : en remplacement de la ligne F sur la route de Ferney
- Ligne 61 : en renfort de la ligne 60 en heure de pointe uniquement par le tunnel des Nations
- Place de Carantec comme principal pôle d'échange

Les commissaires ont pu poser toutes les questions nécessaires à leur compréhension. Pêle-mêle, la discussion engendrée porte sur les sujets suivants : le positionnement des panneaux sur la sortie d'autoroute en direction du Grand-Saconnex, le temps qui sera nécessaire aux automobilistes pour l'adaptation après l'inauguration de la route, le monitoring et la communication qui seront effectués par l'OCT, l'impact sur les réseaux internes de la commune, etc.



En outre, la commission a soumis les questions qui étaient posées dans le courrier du 1^{er} février adressé au Conseil Municipal. Les représentants de l'OCT ont répondu à l'ensemble de ces questions et la commission invite le Conseil Administratif à répondre à ce courrier.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des membres présent-e-s ayant le droit de vote.

Le Grand-Saconnex, le 5 mars 2024

Damian VEIGA LÖFFEL
Rapporteur



COMMISSION ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE, ENERGIE DU 19 MARS 2024
Rapport d'information concernant l'étude sur de la qualité de l'air au Grand-Saconnex

Sur proposition du Conseil Administratif, la commission s'est réunie le 19 mars 2024 afin de prendre connaissance de la campagne qui portait sur les mesures de la qualité d'air.

M. ROYO et Mme STAUB, du service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants, M. SANDOZ, du SATPE, ainsi que M. JIMAJA, conseiller administratif, sont présentes et présents.

Après l'ouverture de la séance par le Président, Monsieur JIMAJA fait une brève introduction des intervenants.

Dans un premier temps, M. ROYO présente les résultats de la campagne qui s'est déroulée de juin 2022 à juin 2023.

Les relevés de qualité de l'air ont été effectués sur 12 mois (du 26 juin 2022 au 25 juin 2023) sur la façade sud-est de l'aéroport, entre le chemin Edouard-Sarasin et la rue Jo-Siffert. Les paramètres suivants ont fait l'objet d'un monitoring : NO₂, PM₁₀, PM_{2.5}, O₃, ainsi que le vent (direction, intensité) et la température.

- Les valeurs enregistrées montrent que les stations fixes situées dans un contexte similaire (suburbain) donnent des résultats comparables et représentatifs du milieu pour les particules fines PM₁₀ et PM_{2.5} et pour l'ozone.

- Pour le dioxyde d'azote, les concentrations se situent entre celles mesurées dans le milieu urbain et celles mesurées dans le milieu suburbain. Les concentrations de ce polluant sont également influencées par le trafic routier et, en conséquence, par la relative proximité de la route de Ferney.

- En résumé, cette campagne de mesure ne met pas en évidence, pour cet emplacement et pour les polluants mesurés, une influence significative sur la qualité de l'air d'une localisation à proximité directe de l'aéroport.

Ces conclusions ont fait l'objet d'un communiqué de presse le 12 janvier 2024 et le rapport peut être consulté sur une page dédiée du site Internet de l'air : <https://www.ge.ch/dossier/qualite-air/enjeux-qualite-air/campagnesmesure-localisee>.

Étant donné que les informations concernant les résultats de ces mesures sont publiques et disponibles sur le site du SABRA, les commissaires ont jugé qu'il n'était pas nécessaire de faire une présentation publique, mais proposent qu'un article soit mentionné dans le GSI.

Les commissaires ont pu poser toutes les questions nécessaires à leur compréhension.

Ce rapport d'information est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Grand-Saconnex, le 19 mars 2024

Pascale ANDRIS-BEAUBRUN
Rapporteur



COMMISSION ATM DU 18 MARS

Rapport concernant l'ouverture d'un crédit de réalisation destiné à la mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) des arrêts de bus TPG

Sur proposition du Conseil Administratif, la commission s'est réunie le 18 mars 2024 afin d'étudier le projet cité en titre. M. ALBRECHT, du SATPE, ainsi que M. JIMAJA, conseiller administratif, participent à la séance.

Dans un premier temps, M. JIMAJA présente le projet de mise aux normes des arrêts de bus TPG. Depuis le 1er janvier 2004, la loi Lhand RS 151.3 demande à adapter la hauteur de nos arrêts de bus de 15cm à 22cm dans un délai de vingt ans, échéant au 1^{er} janvier 2024, d'où l'importance d'une réalisation rapide. Le but de cette mesure est d'avoir le même niveau altimétrique entre le quai de bus et le plancher des véhicules TPG. Le calendrier des travaux prévus est ensuite détaillé et, pour l'année 2024, concerne les arrêts Massettes, Sonnex, Pommiers et Le Nant. Le reste des travaux est agencé en concordance avec la temporalité d'autres projets urbanistiques.

Le plan financier de ce projet est ensuite présenté. Il se monte à CHF235'339.10 pour les travaux de génie civil, CHF23'436.10 pour les déplacements temporaires des arrêts durant travaux et à CHF26'224.10 pour des Frais divers et imprévus, pour un coût total des travaux de CHF285'000.00.

Les commissaires ont pu poser toutes les questions nécessaires à leur compréhension.

A l'unanimité des membres présentes et présents ayant le droit de vote, la commission préavis favorablement cette ouverture de crédit et invite le Conseil Municipal à la suivre dans ses conclusions.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des membres présentes et présents ayant le droit de vote.

Le Grand-Saconnex, le 18 mars 2024

Damian VEIGA LÖFFEL
Rapporteur